

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 10 (1902)

Heft: 38

Artikel: Les Églises nationales : réponse à M. Brunetière

Autor: Kiréeff, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ÉGLISES NATIONALES.

Réponse à M. BRUNETIÈRE.

Parmi les articles fort intéressants du numéro du 15 novembre 1901 de la *Revue des Deux Mondes*, il y en a un surtout qui mérite l'attention du lecteur, tant par l'importance de son sujet que par le nom de son auteur, M. Brunetière. Je me permettrai d'en dire mon avis.

Quand, il y a deux ou trois ans, M. Brunetière, découragé par les vains efforts de la science (?) à la recherche de la vérité, est allé la demander à Rome, il se trouvait sous le coup d'une étrange illusion: il croyait être, lui et l'humanité entière, en face d'un terrible dilemme: d'un côté, il voyait l'esprit humain (la science) cherchant la vérité et ne pouvant l'atteindre; de l'autre, l'infaillible Rome affirmant qu'elle la possède! M. Brunetière a choisi; il est allé s'incliner devant le Saint-Siège!

J'ai dit que M. Brunetière était sous le coup d'une étrange illusion. Quand, mis au pied du mur par *sa* science, il répétait avec désespoir: *Rome* et la soumission de l'intelligence, ou *la liberté* et la banqueroute de cette même intelligence, de toute la science humaine; *tertium non datur!* il était, dis-je, dans l'illusion la plus complète: car ce *tertium* existe parfaitement et peut satisfaire l'esprit le plus critique et le plus exigeant, ainsi que le sentiment le plus profond!

M. Brunetière tombe dans une erreur commune à beaucoup de ses coreligionnaires: quand ils parlent de religion chrétienne, ils pensent à la religion catholique-romaine et à l'Eglise romaine. Heureusement ils se trompent! Il n'y a pas que l'Eglise romaine! Le Sauveur aurait bien mal tenu la promesse qu'il a faite à l'humanité s'il n'avait laissé que Rome

pour lutter contre « les portes de l'enfer ». C'est sous la pression de sa fausse idée que M. Brunetière a écrit son article, et ses thèses s'en ressentent. Je vais les énumérer et tâcher d'y répondre.

1^o « Le nouveau décret du gouvernement français sur les congrégations religieuses est une contre-partie, un pendant à la révocation de l'Edit de Nantes. »

Cette comparaison me paraît bien risquée: car le gouvernement français n'a imposé aux congrégations qu'une mesure de simple administration ne touchant en rien ni les dogmes, ni la morale, ni même la discipline ecclésiastique (communiquer à l'Etat sa constitution, ses règlements, les noms de ses membres, etc.); tandis que Louis XIV, en révoquant l'Edit de Nantes, mettait les protestants dans la nécessité ou de quitter la France, ou de renoncer au dogme protestant, au culte protestant, à l'Eglise protestante. On voit la différence.

2^o M. Brunetière s'élève contre « tout *Los von Rom*, contre toute nationalisation de l'Eglise et de la Religion ». Toute Eglise locale (nationale), dit-il, « a le tort de localiser la religion, ce qui est contraire à la catholicité, à l'universalité de la religion ».

Voilà bien l'erreur ancienne, où tombent tous les catholiques-romains ! Non, l'Eglise universelle n'est pas l'Eglise de Rome; c'est celle qui est composée de toutes les Eglises auto-céphales, indépendantes, qui *maintiennent inviolable l'enseignement de l'Eglise des huit premiers siècles* (Eglise encore une et non désunie par le grand schisme). Quelle est la grande autorité, quel est le critérium que les Eglises actuelles invoquent quand elles veulent prouver la vérité, l'authenticité de leur enseignement dogmatique? Elles en appellent toutes à l'enseignement de cette ancienne Eglise, mère de toutes les autres, à l'Eglise réellement universelle, réellement catholique. Quelque petite que soit telle ou telle Eglise nationale, elle fait partie de l'*Eglise universelle* tant que sa doctrine dogmatique ne diffère en rien de celle de l'Eglise universelle. Et c'est aussi pour cela que l'Eglise romaine actuelle *n'est pas* l'Eglise universelle, l'Eglise catholique. Elle ne l'est pas, surtout depuis la proclamation du dogme monstrueux de l'infalibilité personnelle du pape! Le lien qui unit toutes ces Eglises orthodoxes-catholiques, pour n'être pas représenté matériellement par un

homme quelconque, n'en existe pas moins et n'en est pas moins fort. C'est dans ces conditions que se trouvent les Eglises orthodoxes orientales et les Eglises anciennes-catholiques occidentales. Notre Chef suprême est le Sauveur même; nous n'avons nul besoin de son prétendu vicaire, et nous ne dépendons que du concile œcuménique^{1).}

3° « La sainteté de la morale », dit M. Brunetière (p. 293), « dépend de l'union avec Rome. » Voilà une thèse bien hardie! Pour la défendre, il aurait fallu plus qu'une affirmation, quelque apodictique qu'elle paraisse à l'auteur! En attendant que M. Brunetière fournisse les données statistiques à l'appui de sa thèse, je me permettrai d'en produire d'autres. L'une des preuves d'une bonne morale, d'une morale « sainte », comme s'exprime l'auteur, est certainement la chasteté; et une preuve de chasteté est, entre autres, de ne pas procréer d'enfants illégitimes. Or, voici un tableau statistique, d'une authenticité incontestable, qui probablement donnera à penser à M. Brunetière, si jamais elle tombe sous ses yeux.

Pays	<i>Naissances illégitimes</i>	
		En %
Hollande	3,22	
Suisse	4,81	
Angleterre	4,75	
Allemagne (total)	8,57	
Norvège	8,72	
Suède	10,20	
Danemark	10,40	
Haute-Autriche	19,45	
Basse-Autriche	27,79	
Salzbourg	28,6	
Styrie	28,71	
Carinthie	45,83	

Les pays les moins exposés aux « bienfaits » de l'influence de Rome ont beaucoup moins de naissances illégitimes que ceux qui se rapprochent de Rome, où le clergé romain est tout-puissant. Je sais que les données statistiques doivent être traitées avec soin et qu'il ne faut pas trop généraliser; ainsi,

¹⁾ Inutile de faire remarquer que nous entendons parler non d'un semblant de concile œcuménique, mais d'un concile *vraiment* œcuménique, satisfaisant à toutes les conditions du concile réellement œcuménique.

on m'assure que les montagnards tyroliens sont d'un rigorisme extrême et fort louable en fait de liaisons illégitimes, mais les chiffres que je viens de citer sont pourtant éloquents et ne prouvent guère que la sainteté de la morale soit en raison directe de l'union avec Rome et de son régime.

4^o « Une Eglise nationale, une religion unie à la patrie, ne saurait suffire à l'âme humaine (p. 291). L'âme dépasse l'horizon des frontières (p. 292). Il peut y avoir un art allemand, une littérature anglaise, mais il ne saurait y avoir de science russe, de morale américaine, ou de catholicisme français, de religion française, car la religion est universelle. »

Certainement la religion est universelle, la morale aussi, du moins elles doivent l'être; mais cette unité de la religion, de la morale, en quoi consiste-t-elle et se manifeste-t-elle? Précisément dans l'identité de l'enseignement dogmatique et éthique, professé dans chaque Eglise, avec celui que professe l'ancienne Eglise œcuménique, l'Eglise des premiers siècles, mais nullement avec celui de l'Eglise romaine. Je reviendrai plus tard sur ce point fort important.

5^o « Une Eglise nationale est une Eglise soumise à l'Etat, dirigée par lui, tyrannisée par lui (p. 285). Ses fonctionnaires expurgeront le credo. C'est l'Etat qui prescrirait la morale; il y aurait confusion de la morale et de la politique. Une Eglise nationale n'est qu'une branche de l'administration nationale (p. 294). »

Toutes ces sinistres prédictions, toutes ces accusations peuvent être résumées en une seule: une Eglise nationale, n'ayant pas de point d'appui au delà de ses frontières, serait, en fin de compte, soumise par l'Etat et cesserait d'exister comme unité morale, comme *Eglise*.

Or, il me semble d'abord que le point de départ de tout ce raisonnement est arbitraire; il s'est développé sous des influences locales et spécialement occidentales. Pourquoi M. Brunetière suppose-t-il un antagonisme nécessaire entre l'Etat et l'Eglise? Parce qu'il le voit? Mais encore faudrait-il voir juste; il faudrait se demander d'où vient cet état de choses, et quelle en a été la raison première. Si M. Brunetière s'était posé ces questions essentielles, il aurait vu que l'origine de cet état de choses *anormal* sont précisément les empiétements illégaux de la curie romaine, qui n'a pas voulu et qui ne veut pas

suivre la parole de Jésus-Christ: «Mon royaume n'est pas de ce monde», «rendez à César ce qui est à César». C'est parce que l'évêque de Rome est sorti de son rôle, c'est parce qu'il y a eu des Innocent III et des Grégoire VII qui ont voulu s'emparer des droits de César, que la réaction est venue, que l'état de guerre entre l'Etat et l'Eglise, que M. Brunetière déplore à si juste titre, est devenu l'état normal des choses en France, en Espagne, en Italie. Mais, comme je le dis plus haut, l'état normal est l'union ou l'accord entre l'Eglise et l'Etat; et cet état de choses se trouve précisément là où l'Eglise, contrairement à l'exemple de Rome, n'a pas voulu empiéter sur les droits des laïques. On juge bien les choses, quand on les juge en pratique, sur soi-même. Je suis orthodoxe oriental, je tiens à ma religion plus que je ne saurais le dire; mais, en même temps, je suis tout ce qu'il y a de plus Russe, parfaitement prêt à donner ma vie pour mon pays et mon souverain (je l'espère, du moins); je me sens à la fois orthodoxe et Russe, mais je ne me sens nullement en antagonisme avec moi-même, et c'est le cas de l'énorme majorité de mes concitoyens. Ce sont là les rapports normaux entre l'Eglise et l'Etat; et si la France avait su défendre son indépendance contre les empiétements de Rome, elle aurait joui de cette paix si nécessaire et à l'Etat et à l'Eglise.

Je le répète, s'il n'y avait pas eu de Grégoire VII ou d'Innocent III, que sans doute M. Brunetière aime beaucoup, il n'y aurait pas eu de Waldeck-Rousseau, que M. Brunetière semble aimer beaucoup moins!

6° «Une Eglise nationale, dit M. Brunetière, devrait épouser les préjugés, les passions du peuple. Un Dieu anglais est-il encore un Dieu?» (p. 288.)

Il me semble, au contraire, que cette Eglise nationale, si elle tient à la parole divine, aux préceptes du Seigneur, devra, au lieu de suivre les défauts de la nation, au lieu d'épouser ses mauvais penchants, les déraciner, les modifier dans le sens chrétien. Ou bien, M. Brunetière suppose-t-il que ce n'est que Rome qui puisse avoir une bonne influence sur les peuples? Je reviendrai sur ce chapitre.

M. Brunetière dit et répète qu'une Eglise nationale finira par être assujettie par l'Etat, ce qui, paraît-il, ne saurait être le cas avec une branche de l'Eglise catholique-romaine. C'est

même là l'idée dominante de son article. Mais M. Brunetière ne remarque-t-il pas que l'une des moitiés de son article contredit l'autre? D'un côté, il dit qu'une Eglise nationale, n'ayant pas l'appui du dehors, finira par être tyrannisée par l'Etat; de l'autre, il dit que l'Etat en France tyrannise l'Eglise actuelle de France, qui est parfaitement catholique-romaine, et qui est une des parties intégrantes du royaume de Léon XIII. N'est-ce pas là une contradiction évidente? Où donc est ce grand avantage d'appartenir à l'Eglise romaine? Où est sa puissante protection? Effectivement, au dire de M. Brunetière lui-même, M. Waldeck-Rousseau agit à sa guise, tout comme si l'Eglise de France était une simple Eglise nationale! L'Etat-Ogre prend des mesures coercitives contre les congrégations, mesures comparables à la tyrannique révocation de l'édit de Nantes(?), et il a l'air de ne point se préoccuper des foudres du Vatican!

J'irai plus loin, il me semble que si cette Eglise de France était une Eglise nationale, livrée à ses propres ressources, elle aurait peut-être trouvé dans son individualité propre une source d'énergie beaucoup plus grande que celle dont elle fait preuve actuellement dans la défense de ses droits. Il se peut même que l'habitude d'un recours au Saint-Siège a amoindri la force de résistance des catholiques-romains de France. Autrefois ces mêmes Français savaient eux-mêmes défendre leur religion. Voyez les Albigeois du XIII^e siècle, les Huguenots du XVI^e. Ils ne comptaient pas sur le pape et ils ont donné maille à partir à ceux qui les écrasaient. Ils savaient défendre leur foi. Si M. Waldeck-Rousseau avait soupçonné dans M. Brunetière un Raymond VI de Toulouse ou un Coligny, il aurait certainement regardé à deux fois avant de signer le fameux décret contre les congrégations. Non, ce n'est pas Rome qui donne cette force-là. D'ailleurs, que peut un pape dans les occurrences actuelles? M. Brunetière semble se tromper étrangement sur la portée de sa puissance, s'il croit qu'il est encore capable de protéger son Eglise contre l'Etat laïque qui voudrait l'opprimer; les événements actuels en France le prouvent. M. Brunetière se trompe de plusieurs siècles. Le pape se déciderait-il, comme il en a canoniquement le droit, à lancer un interdit contre un pays dont le gouvernement n'agirait pas à sa guise? Mais le résultat immédiat d'une incartade de ce genre serait, très probablement, qu'un conclave

réuni *ad hoc* déclarerait le souverain pontife atteint de maladie mentale et incapable de gouverner l'Eglise. Non, ce n'est pas le fait d'appartenir à Rome qui fait la force de l'Eglise, c'est la valeur des gens qui la composent. Si les membres d'une Eglise, quelle qu'elle soit, sont assez profondément chrétiens pour risquer leur vie et leur avoir, et pour se mettre en lutte ouverte contre l'opresseur, le gouvernement laïque réfléchira à deux fois avant de jouer *va banque* !

Quand j'entends parler, en thèse générale, de lutte entre l'Eglise et l'Etat, je suis enclin (en ma qualité d'orthodoxe oriental) à me mettre du côté de l'Eglise ; toutefois, dans le cas spécial dont parle M. Brunetière, et abstraction faite des qualités ou des défauts de M. Waldeck-Rousseau, je dois dire que l'Etat français, ainsi que tout autre Etat, n'a pas tort de se mettre en garde contre l'Eglise de Rome, car ses préten-tions ne sont pas de nature à être acceptées par l'Etat moderne sans beaucoup de réserves et de restrictions. Il ne faut pas oublier que, depuis 1864, sous le pontificat de Pie IX et même sous celui du diplomate Léon XIII, l'Eglise de Rome a formulé certains enseignements obligatoires de la plus haute importance, et qui ne s'accordent guère avec les conditions les plus essentielles de la vie moderne. Tel est le Syllabus de 1864 ; nous y trouvons beaucoup de règles absolument inapplicables à la société actuelle. Certes, je suis loin de la défendre et de la trouver parfaite ; mais, d'abord, elle a du bon, ensuite elle veut exister, elle veut vivre. Or elle ne le pourrait pas, si les prescriptions du Syllabus lui étaient appliquées ; elle deviendrait le Paraguay du temps du Pré-sident Francia !

Allons plus loin. Rome a décrété le prétendu dogme de l'infâbilité personnelle du pape, non seulement en matière de foi, mais encore de morale¹⁾. Comment le monde catholique-romain ne serait-il pas ému en face d'un droit *absolument nouveau* sur la conscience, sur l'âme entière de l'homme, droit que s'arroge un personnage exterritorial et irresponsable, qui de plus ne cache pas son hostilité envers l'Etat moderne, et qui, parmi ses prédécesseurs, compte des Alexandre Borgia,

¹⁾ Le texte dit : « Ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ. » Quoi de plus explicite, de plus clair, de plus *implacable* ?

des Innocent III, des Boniface VIII, des Honorius *e tutti quanti!* On répond naïvement: Mais l'Eglise n'avait-elle pas ce même droit de l'inaffabilité que lui a octroyé le Sauveur lui-même? Certainement, l'Eglise l'avait *et le possède*; mais l'Eglise c'est l'universalité des croyants; elle est en partie chacun de nous représenté au concile par son évêque, dont il contrôle les décisions, et non pas l'évêque de Rome seul! C'est bien différent.

Mais ce n'est pas tout. Le pape infaillible a décidé que, dorénavant, la base philosophique de la théologie catholique, de l'enseignement scientifique de la religion, serait la philosophie de St. Thomas d'Aquin. Certainement St. Thomas était un homme hors ligne, un grand philosophe en son temps; mais comment peut-on prendre les idées de n'importe quel grand savant pour base *immuable* d'une science quelconque, dont l'essence même est la modification, le développement? On dirait que la science philosophique n'a pas marché depuis le XIII^e siècle, qu'elle s'est cristallisée... Pour voir clairement l'absurdité de cette idée, il suffit de l'appliquer à une autre science moins ardue, moins abstraite. Figurons-nous que le pape déclare qu'en médecine il faut s'arrêter à Ambroise Paré, ou en astronomie à Ptolémée; que ces sciences doivent s'arrêter court à l'époque de ces savants, et que tout ce qui a été fait depuis doit être considéré comme nul et non avenu. Spinoza, Bacon, Descartes, Leibniz, Kant lui-même, n'ont rien fait qui vaille... St. Thomas reste seul et unique. La science laïque n'a-t-elle pas mille fois raison de protester?

Allons plus loin. Le pape Léon XIII a décrété qu'en morale il faut s'en tenir à celle de St. Alphonse de Liguori! Je n'insisterai pas sur la valeur de la morale de cet étrange Saint; il suffit de dire qu'elle n'est que trop souvent celle des jésuites, avec tous ses mensonges, ses escamotages, ses restrictions mentales, etc. Son fameux questionnaire pour la confession est aussi connu de tous ceux qui s'intéressent aux questions de théologie; on y trouve même, dans les questions que le prêtre adresse aux femmes et aux filles, des choses réellement infâmes... Toutes ces considérations ont certainement une importance considérable, et, je le répète, l'Etat actuel a le droit, je dirai plus, le devoir de contrôler ce que veut lui imposer Rome l'inaffiable.

Non, ce n'est pas en enrayant le développement progressif et légal des Eglises nationales, qu'on arriverait à atteindre le but voulu de tous ; ce n'est pas, comme le voudrait M. Brunetière, en concentrant les forces vitales de l'Eglise dans la main du pape ; c'est précisément par la voie contraire, au moyen de la fondation légale d'Eglises nationales, indépendantes les unes des autres, mais étroitement unies par la communauté de la foi et des sacrements, et ne relevant que d'une seule autorité, le concile œcuménique.

Wiesbaden, 4/17 janvier 1902.

A. KIRÉEFF.